

Communiqué de la liste Avec vous, pour Bourg-la-Reine

Bourg-la-Reine – Dépôt d’une plainte pour diffamation publique

Le maire de Bourg-la-Reine, Patrick Donath, a déposé plainte pour diffamation à la suite de propos figurant dans un document de campagne diffusé dans le cadre du second tour des élections municipales par la candidate Cécile Andrieux.

Dans sa profession de foi, celle-ci évoque un risque de mise sous tutelle de l’État lié à une prétendue mauvaise gestion financière de la ville, en se référant au rapport 2024 de la Chambre régionale des comptes.

Pour le maire de Bourg-la-Reine, ces propos laissent entendre une situation financière grave et trompeuse, qui ne correspond ni aux conclusions des juges de la Cour des comptes ni à la réalité de la gestion municipale.

Les éléments publics disponibles contredisent clairement ces insinuations. Le rapport 2024 de la Chambre régionale des comptes souligne la qualité de la gestion financière de la commune, ne conclut à aucun risque de mise sous tutelle et ne formule aucune recommandation concernant la gestion financière de la ville.

Par ailleurs, les principaux indicateurs financiers de la ville témoignent d’une gestion saine et maîtrisée. Les dépenses de fonctionnement n’ont augmenté que de **6,5 % entre 2020 et 2024**, alors que l’inflation sur la période atteint 14,8 % ; et la dette de la ville est aujourd’hui au même niveau qu’en 2020 (28,2 M€).

Patrick Donath considère que ces insinuations portent atteinte à son honneur, à celui de son équipe et à l’image de l’institution municipale, ainsi qu’au travail des services de la ville.

Le maire rappelle que le débat démocratique doit pouvoir se tenir dans le respect des adversaires politiques et des institutions. Si les divergences sont légitimes dans une campagne électorale, elles ne sauraient justifier la diffusion d’affirmations susceptibles d’induire les électeurs en erreur.

Face à la gravité de ces propos et la récurrence des mensonges de Madame Andrieux durant cette campagne municipale, Patrick Donath a donc décidé de saisir la justice le jeudi 19 mars 2026, afin que ces déclarations soient examinées par les juridictions compétentes.

Dans l’attente de cette procédure, le maire et son équipe restent pleinement mobilisés au service des habitants de Bourg-la-Reine, avec un objectif constant : poursuivre l’action engagée pour la ville dans la transparence, la responsabilité et le respect des règles républicaines.

Les Réginauburgiens méritent un débat politique fondé sur des faits et des propositions plutôt que sur des insinuations.